

 SAPEURS-POMPIERS HAUTE-SAÔNE		CASDIS du 23 février 2026		Rapport n°4 ☒ Délibératif ☐ Informatif	
Affectation du résultat – Exercice 2025					
Rapport soumis à l'avis préalable des instances consultatives : ☒ Non					
☐ Oui, lesquelles :	☐ CATSIS du XX/XX/XXXX	☐ CCDSPV du XX/XX/XXXX	☐ CT du XX/XX/XXXX	☐ FSC du XX/XX/XXXX	
Annexe(s) : ☒ Néant ☐ Oui → Nombre : ____ - -					

L'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit qu'après l'approbation du compte financier unique (CFU), le conseil d'administration doit procéder à l'affectation du résultat tel que constaté dans le CFU 2025

Le budget primitif 2026 a été voté le 8 décembre 2025, sans reprise anticipée des résultats pour l'année 2025.

La délibération de reprise et d'affectation définitive des résultats doit intervenir après le vote du compte financier unique. Ainsi, les résultats de l'exercice 2025 seront alors intégrés dans le budget 2026 lors du Budget Supplémentaire de cette même année (BS 2026).

Rappel des règles applicables en matière d'affectation de résultat :

- le résultat d'investissement 2025 est inscrit au budget 2026 (nature 001) en dépenses ou en recettes selon qu'il s'agisse d'un déficit ou d'un excédent. Il ne fait pas l'objet d'émission d'un mandat ou d'un titre mais il est constaté et intégré dans le résultat de clôture de l'exercice 2026 ;
- le résultat de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (déficit d'investissement et besoin de financement des restes à réaliser) ;
- après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde peut être affecté en investissement (nature 1068 avec l'émission d'un titre) ou conservé en fonctionnement et inscrit au budget 2026 (nature 002 sans l'émission d'un titre) et sera constaté dans le résultat de clôture de l'exercice 2026.

I – Les résultats de l'exercice 2025

RÉSULTATS AU 31/12/2025			
		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	Dépenses réelles réalisées	15 002 802,15 €	2 218 313,71 €
	Dépenses d'ordre réalisées	2 388 847,89 €	652 778,41 €
	TOTAL	17 391 650,04 €	2 871 092,12 €
Recettes	Recettes réelles réalisées	17 051 869,71 €	737 773,78 €
	Recettes d'ordre réalisées	652 778,41 €	2 388 847,89 €
	TOTAL	17 704 648,12 €	3 126 621,67 €
Résultats de l'exercice par section		312 998,08 €	255 529,55 €
Résultat 2024 reporté		770 666,79 €	1 684 994,81 €
Résultat de clôture par section		1 083 664,87 €	1 940 524,36 €
Besoin de financement des restes à réaliser		0,00 €	-2 018 716,67 €
EXCÉDENT A AFFECTER		1 083 664,87 €	-78 192,31 €
EXCÉDENT TOTAL		1 005 472,56 €	

II – L'affectation des résultats

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du SDIS d'affecter le résultat comme suit :

- 78 192.31 € correspondant à la couverture du besoin d'autofinancement des investissements pour 1 940 524.36 € en recette d'investissement à inscrire sur le chapitre 001 et au besoin de financement des restes à réaliser pour 2 018 716.67 €. Cette opération se traduit pour une ouverture de crédits en recettes d'investissement sur le compte 1068 à hauteur de 78 192.31 € ;
- 1 005 472.56 € en résultat de fonctionnement reporté, faisant l'objet d'une inscription de recette sur le chapitre 002.

Cette proposition d'affectation sera intégrée et détaillée au Budget Supplémentaire 2026.

*
* *

Les membres du CASDIS sont invités à se prononcer sur cette proposition d'affectation du résultat 2025 sur le budget 2026.